



## Besoin d'un nouveau passeport ?

---

### À partir du 1<sup>er</sup> mars 2010

Si vous avez besoin d'un nouveau passeport, lisez attentivement cette notice. Vous y trouverez des informations très utiles.

**Les passeports établis avant le 1<sup>er</sup> mars 2010 restent valables même après l'introduction du passeport 10, sous réserve des conditions d'entrée des différents pays.**

### Histoire du passeport suisse

Le passeport dans sa couleur rouge en est à sa troisième génération: le passeport 59, le passeport 85 et le passeport 03, les chiffres indiquant l'année d'introduction. Tous ces documents contenaient des données biométriques telles que la photographie, la taille ou la couleur des cheveux et des yeux. Avec le développement du passeport 03, qui a conduit au passeport 06, lisible électroniquement, le passeport suisse a été mis à jour pour la dernière fois en 2006.

### Pourquoi un nouveau passeport ?

L'intégration d'éléments biométriques dans les documents de voyage (empreintes digitales et photo du visage) fait suite à l'adoption en 2004 d'un règlement de l'UE, repris par la Suisse en tant qu'Etat associé à Schengen. Aujourd'hui, environ 90 États, dont tous les pays voisins de la Suisse, délivrent des passeports biométriques, appelés aussi passeports électroniques.

L'introduction définitive du passeport suisse électronique contenant des données biométriques est prévue le 1<sup>er</sup> mars 2010. Grâce à ce nouveau passeport, vous pourrez continuer de voyager sans problème. Cette adaptation aux normes internationales rend en effet la falsification quasi impossible et vous permet de voyager plus sûrement. Grâce au passeport 10, les Suisses pourront par ailleurs continuer à se rendre aux Etats-Unis sans visa.

### Demande de nouveaux documents de voyage depuis l'étranger

Si vous habitez à l'étranger, vous pouvez déposer une demande de passeport ou de carte d'identité auprès de l'une des représentations de notre réseau diplomatique et consulaire. Pour savoir quelle est dans votre cas la représentation diplomatique ou consulaire compétente, consultez la liste disponible sur notre site :

<http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/reps.html>

Vous pouvez désormais déposer votre demande via Internet. Attention : pour la saisie des données biométriques (empreintes digitales, photo du visage et signature), vous devez obligatoirement vous rendre dans la représentation diplomatique ou consulaire compétente. Votre représentation peut autoriser à titre exceptionnel la saisie des données biométriques par un autre bureau de passeports suisse.

### Commande de passeport en ligne et prise de rendez-vous

Pratique et moderne, le nouveau site Internet consacré aux passeports vous permet d'éviter de longs temps d'attente. Pour en savoir plus, cliquez sur le lien suivant :

[www.passeportsuisse.ch](http://www.passeportsuisse.ch)

Une fois que votre représentation aura examiné votre demande et donné son feu vert, vous pourrez accéder au système de réservation en ligne pour demander un rendez-vous.

Bien évidemment, il est toujours possible de commander un passeport ou une carte d'identité en téléphonant à votre représentation ou en vous y présentant personnellement.

Les rendez-vous pour le relevé des données biométriques pourront être enregistrés à partir du 24 février 2010 et les représentations à l'étranger pourront effectuer la saisie des données biométriques à partir du 1<sup>er</sup> mars 2010.

### Déposez votre demande suffisamment tôt

La fabrication des documents de voyage étant centralisée en Suisse, il faut compter en règle générale un délai de 2 à 4 semaines pour l'obtention du nouveau document. Vérifiez la date de validité de votre document de voyage et tenez compte de ce délai pour déposer votre demande.

### Délivrance du document de voyage

Votre nouveau passeport, après avoir été soumis à un contrôle qualité, est expédié par la poste à votre adresse.

### Des questions ?

Vous pouvez adresser vos questions à la représentation de votre pays ou région.

Vous trouverez de plus amples informations sur le site du Département fédéral de justice et police (DFJP) : [www.passeportsuisse.ch](http://www.passeportsuisse.ch)